



## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 19 avril 2016, le nom et les emblèmes du «Conseil européen», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom

en allemand:	Europäische Rat
en français:	Conseil européen
en italien:	Consiglio europeo
en anglais:	European Council

b. les emblèmes



19 avril 2016

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle